



LICENCES ET COTISATIONS : LES TARIFS POUR LA SAISON 2015/2016

RENOUVELLEMENT DES LICENCES : 30 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

Comme nous vous le rappelons chaque année, pour des raisons d'assurance, les licences doivent être impérativement renouvelées le 30 septembre au plus tard.

C'est particulièrement vrai pour les détenteurs d'armes.

"Faites renouveler les licences par les tireurs avant le 30 septembre"

Tarifs en vigueur pour la saison prochaine,
votés par les assemblées générales de la FF-TIR, de la LRTA et du CDT'67 ou du CDT'68 :

- Licence « A » adulte :

➤ **pour le Bas-Rhin 79€**

Pour mémoire : FF-TIR = 55€ - LRTA = 15€ - CDT'67 = 9€

➤ **pour le Haut-Rhin : 78€**

Pour mémoire : FF-TIR = 55€ - LRTA = 15€ - CDT'68 = 8€

- Licence « B » jeune :

➤ **pour tous : 40€**

Pour mémoire : FF-TIR = 36€ - LRTA = 3€ - CDT'67 ou CDT'68 = 1€

- Cotisation Société : 88€

➤ **pour tous les clubs : 88€**

Pour mémoire : FF-TIR = 80€ - LRTA = 8€

COTISATION SOCIÉTÉ :

Rappel :

- Seules, sont membres de la FF-TIR, les sociétés à jour de leur cotisation société (article 2 des statuts de la FF-TIR), qualité qui leur ouvre droit de délivrer des licences, d'accorder des avis préalables et bénéficier de l'assurance fédérale liée à la licence.
- Elles sont à régler au travers d'ITAC.
- Les clubs pourront accéder aux licences seulement après avoir validé leur cotisation SOCIÉTÉ.

Les justificatifs de licences préétablies vous seront envoyés durant le mois de juillet.